

Reçu en Préfecture le 15/09/17
Affiché le : 15/09/17
N°085-248500589-20170912-08_12092017_DB-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU
D'AGGLOMERATION

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Sous la Présidence de Monsieur Luc Bouard

Présents : 18

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Philippe Porté, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Philippe Darniche, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Gérard Rivoisy, Monsieur Jacques Peroys, Madame Marlène Guillemand, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Jean-Marie Chabot, Monsieur Bruno Dreillard, Madame Sylvie Durand, Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Jany Guéret, Monsieur Philippe Gaboriau

Absent(s) donnant pouvoir : 1

Monsieur Jean-Louis Batiot à Monsieur Bruno Dreillard.

Excusé(s) : Monsieur Yannick David, Monsieur Jean-Marie Chamard.

Secrétaire de séance : Philippe Porté

Adopté à l'unanimité
19 voix pour

8	IMPLANTATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DECHARGE SAINTE ANNE : SERVITUDE DE PASSAGE
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

EXPOSE DES MOTIFS

La décharge Ste Anne était un centre d'enfouissement technique de matériaux inertes (déblais de chantiers utilisés par les artisans). Elle est située entre la déchèterie et l'aire d'accueil des gens du voyage. Le terrain est propriété de la Ville de La Roche-sur-Yon (parcelle ER 48).

Elle a été fermée le 31 janvier 2002.

Sa surface est d'environ 7 ha en forme de butte orientée Sud – Sud Ouest.

Le terrain est situé en zone UEd du PLU. Ce zonage, lié aux installations de traitement des déchets, autorise les installations de production d'énergie.

Les anciennes décharges sont des opportunités pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol, puisque ces terrains ne sont ni constructibles, ni cultivables.

Ce projet s'intègre parfaitement dans les objectifs du futur plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et plus globalement dans la dynamique et les ambitions du territoire engagé dans la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour augmenter la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

Vendée Energie est une société d'économie mixte locale (SEML), créée par le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), dont l'objet est l'aménagement et l'exploitation d'équipements de production d'énergie, et de distribution de chaleur et/ou de froid.

Vendée Energie a réalisé des études d'impact qui ont démontré la faisabilité technique et financière de l'opération : L'équipement serait constitué de 22 680 m² de panneaux photovoltaïques représentant une puissance installée de 4.05 MW. La production attendue est de 4756 kWh par an, ce qui correspond à la consommation de 1760 foyers (hors chauffage et production d'eau chaude).

L'investissement est estimé entre 3.8 et 4 M€.

Vendée Energie déposera le dossier à la commission de régulation de l'énergie (CRE) en décembre 2017 dans le cadre de l'appel à projet national n°5. Une réponse positive attendue en mars 2018 permettrait une construction en 2019 et une mise en service de l'installation au printemps 2020.

Pour ce faire, le terrain sera mis à disposition de Vendée Energie par la Ville de La Roche-sur-Yon.

La parcelle ER 48 sur laquelle la ferme photovoltaïque est projetée est une parcelle enclavée. En effet, son accès (déjà matérialisé par un portail et un cheminement spécifique) est situé sur la parcelle ER 35 qui appartient à La Roche-sur-Yon Agglomération.

Afin de compléter le dossier administratif de Vendée Energie qui sera transmis en réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie, il est proposé de délibérer sur le principe d'octroi d'une servitude de passage à titre gratuit au profit de la ville de La Roche-sur-Yon.

Une convention interviendra pour formaliser cette servitude.

DELIBERATION

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- Se déclare favorable à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de déchets inertes situé au lieu dit Sainte Anne sur la commune de La Roche-sur-Yon.

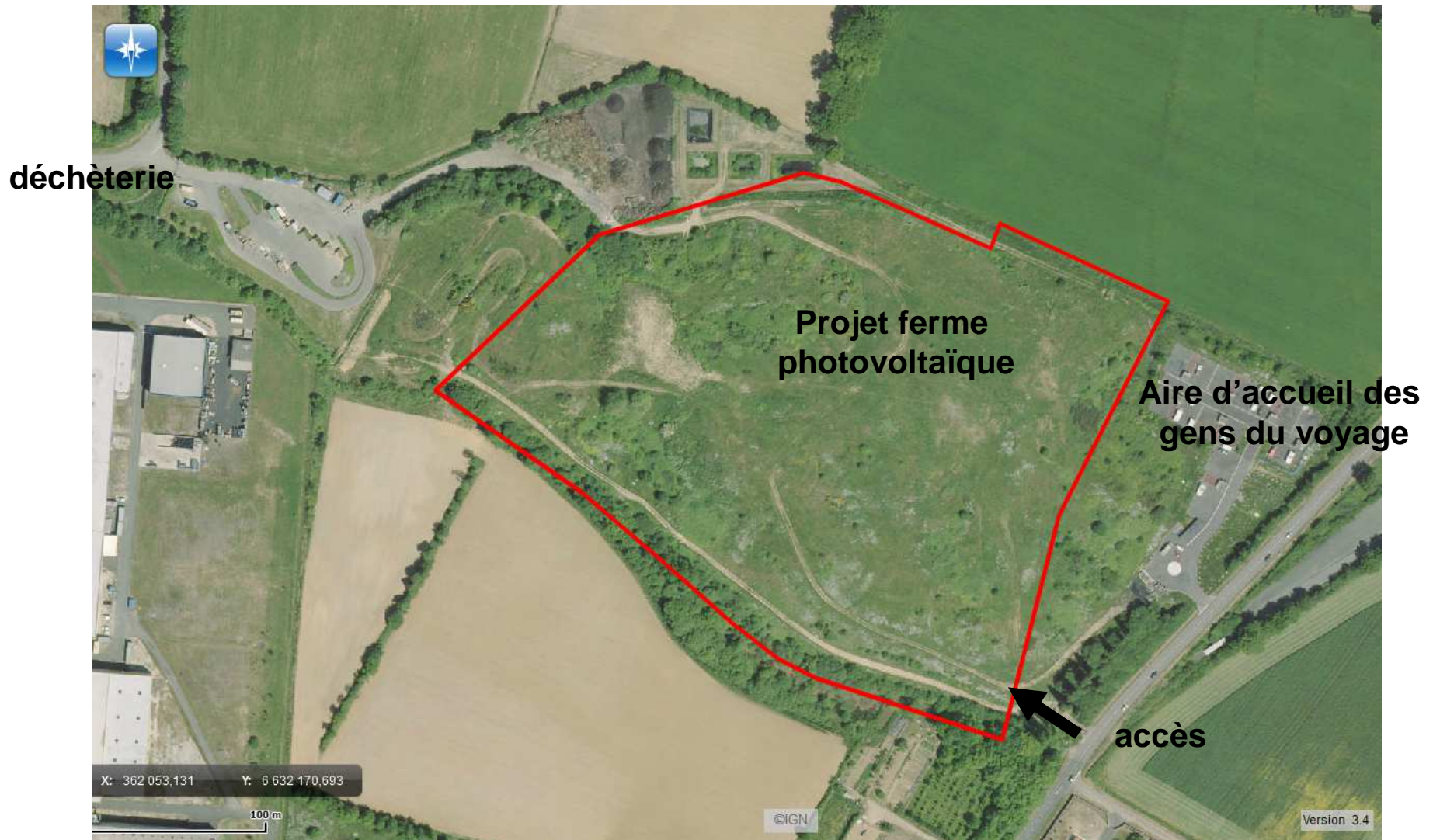
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle ER 35 pour l'accès à la parcelle enclavée ER 48 sur laquelle doit s'implanter la centrale photovoltaïque.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Luc Bouard

Projet de ferme photovoltaïque à Ste Anne



Secteur Sainte Anne
Extrait cadastral

